



COMPTE-RENDU VISIO-CONFERENCE CRISE SANITAIRE DU 10 JANVIER 2022

Dans le prolongement de la visio du 29 décembre dernier, le directeur a convié les OS à un point d'étape concernant la crise sanitaire.

Les chiffres communiqués concernent la semaine du 3 au 7 janvier 2022 :

- * La direction compte 14 collègues testés positifs et 13 agents cas contacts.
- * 72 % des agents sont équipés pour le télétravail soit 623 agents.
- * 66 % des agents ont au moins télétravaillé un jour sur la semaine (contre environ 45 % à la mi-décembre) et 45 % au moins 3 jours sur la semaine.

Le directeur a rappelé l'objectif cible de 3 jours de télétravail/semaine avec toujours en ligne de mire le bon sens qui doit s'appliquer comme dans le cas des semaines où il y a déjà des absences du bureau pour d'autres motifs (congés, formation en présentiel,...), les couples où les deux conjoints doivent télétravailler...

Toutefois, il a pointé du doigt deux services dans lesquels il y a très clairement une opposition marquée au télétravail et déplore que 50 agents équipés n'aient pas télétravaillé.

La direction a précisé que 100 smartphones avaient été achetés entre Noël et Nouvel an. Complétés par un petit stock résiduel, ce sont 115 demandes qui ont été satisfaites portant le taux d'équipement de smartphones à 52 % des agents (contre 25 % au niveau national). 34 agents supplémentaires ont été équipés en PC portables et 72 écrans supplémentaires distribués.

Le directeur est également revenu sur des questions posées en amont de la visio :

- * Les masques FFP2 ne sont pas la norme, seuls sont concernés les agents ayant une recommandation du médecin de prévention
- * Concernant la distribution / l'utilisation d'autotests dans les services, il n'y a pas de consigne de la Centrale
- * Aucune information sur l'obligation de 3^e dose dans les trésoreries hospitalières

En points divers la direction a rappelé/précisé :

- * Le télétravail exceptionnel est éligible au forfait de 2,50€ / jour pour l'ensemble des agents y compris ceux exclus du protocole de télétravail (nomades, huissiers, brigadiers).
- * Que les agents devaient veiller à ce que leur espace personnel SIRHIUS soit à jour, en particulier les adresses mail et téléphones personnels.
- * La jauge de 4m² par agent reste la norme.
- * Les espaces de restauration sur le lieu de travail restent à éviter, 2 clusters ont été identifiés. A défaut, nécessité des gestes barrière, aération des locaux, s'asseoir en quinconce !

Pour mémoire, un nouveau protocole concernant la gestion des cas contacts et des cas positifs a été adressé à l'ensemble des agents.

Le mécanisme des autorisations d'absence exceptionnelles en cas d'isolement d'un enfant en classes de primaire est toujours d'actualité.

Les collègues devant s'isoler sans possibilité de télétravail auront la possibilité de se mettre en arrêt de travail via le site AMELI.

Enfin, le directeur a précisé que nous n'étions pas en PCA et que l'intégralité des missions continuaient de s'exercer selon les règles de droits habituelles (pas de prolongement des délais en cas de contrôle fiscal sur place par exemple) et que le bon sens prévalait quant aux contacts extérieurs.

Un prochain point sera fait la semaine prochaine.